

DÉCLARATION DE PARTICIPATION DE DÉPUTÉS À DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR DES TIERS

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5, PARAGRAPHE 3, DE L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT
DU PARLEMENT EUROPÉEN CONCERNANT LE CODE DE CONDUITE DES DÉPUTÉS AU
PARLEMENT EUROPÉEN EN MATIÈRE D'INTERÊTS FINANCIERS ET DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nom: Sander

Prénom: Anne

Je soussigné(e) déclare par la présente, sur l'honneur et en pleine connaissance du règlement du Parlement européen, en particulier de son annexe I contenant le code de conduite des députés, conformément à l'article 5, paragraphe 3, de ce code ainsi qu'à la décision prise par le Bureau le 15 avril 2013, avoir, à la suite d'une invitation et dans l'exercice de mes fonctions de député au Parlement européen, participé à la manifestation suivante organisée par un tiers, pour laquelle mes frais de voyage, d'hébergement ou de séjour ont été payés ou remboursés par un tiers:

Date: 11/01/2024

**LES INDICATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION SONT
FOURNIES SOUS LA SEULE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DU DÉPUTÉ ET
DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES AU PLUS TARD LE DERNIER JOUR DU MOIS
SUIVANT LE DERNIER JOUR DE SA PARTICIPATION À UNE MANIFESTATION
CONFORMÉMENT À LA DÉCISION DU BUREAU DU 15 AVRIL 2013.**

La présente déclaration sera publiée sur le site internet du Parlement.

À ENVOYER PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE À:

AdminMEP@europarl.europa.eu

FAIRE SUIVRE L'ORIGINAL SIGNÉ À:

PARLEMENT EUROPÉEN

Unité "Administration des députés"¹

rue Wiertz, 60

PHS 07B019

B - 1047 BRUXELLES

¹ Avis juridique: L'unité "Administration des députés" est responsable du traitement des données au sens du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données (JO L 8 du 12.1.2001, p. 1) et de la décision du Bureau du 22 juin 2005 relative aux dispositions d'application de ce règlement (JO C 308 du 6.12.2005, p. 1).

INFORMATIONS OBLIGATOIRES		
	INFORMATIONS À COMMUNIQUER	À COMPLÉTER EN CONSÉQUENCE
TIERS	Nom, fonction et adresse du tiers ayant payé ou remboursé les frais du député ²	Association des régions viticoles d'Europe Rond Point Schuman 14 1049 Bruxelles Belgique
TYPE DE FRAIS COUVERTS	Voyage:	Non
	Hébergement:	Oui Nom de l'hôtel: Hotel Mercure Centre Saint-Georges Toulouse Nombre de nuits ³ : 1
	Frais de séjour:	Non
DÉTAILS DE LA MANIFESTATION	Dates (et durée) de la participation du député à la manifestation:	27/10/2023 - 27/10/2023 (1)
	Type de manifestation (s'il n'est pas possible de joindre un programme de la manifestation à la déclaration, veuillez la décrire dans la partie "Commentaires" ci-dessous):	Colloque et tables rondes sur la viticulture
	Lieu (pays, ville):	Toulouse, France
INFORMATIONS FACULTATIVES		
COMMENTAIRES	Impact de la législation européenne sur la viticulture européenne	

² Si le tiers figure dans le registre de transparence, un renvoi peut y être fait.

³ Les petits déjeuners ne doivent pas faire l'objet d'une déclaration séparée.